

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.024.B

**Travaux de Bus à
Haut Niveau de
service (BHNS) de
GrandAngoulême -
Lot Eclairage public 1
: avenant n°4**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.024.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE GRANDANGOULEME - LOT
ECLAIRAGE PUBLIC 1 : AVENANT N°4**

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39 B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de marchés relatifs aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offres de GrandAngoulême du 5 octobre 2017 a décidé d'attribuer le lot Eclairage public – secteurs 1, 2, 4, 10, 11 et 12, au groupement EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTE (mandataire), ZI République I – 3 rue des entrepreneurs – 86 060 POITIERS Cedex 09 / ETPM (cotraitant) ZA Planuya - 64200 ARCANGUES, pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 708 715,74 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 27 636,70 € HT (non affermie)
- Tranche optionnelle 2 : 66 847,60 € HT (non affermie)
- Tranche optionnelle 3 : 24 933,00 € HT
- Tranche optionnelle 4 : 65 305,00 € HT

soit un montant total (tranche ferme et tranches optionnelles affermies) de 798 953,74 € HT.

Par délibération n°54 B du 16 mai 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 12 653 € HT. Ces travaux entraînent dans les clauses de réexamen et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de modification du montant du marché.

Par délibération n°103 B du 10 octobre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière.

Par délibération n°8 B du 28 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière.

Il est nécessaire de passer un avenant n°4 ayant pour objet :

- L'ajout de nouveaux prix unitaires (cf annexe jointe)
- L'augmentation de la masse initiale des travaux pour un montant de 43 601,52 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 811 606,74 € HT à 855 208,26 € HT.

Par conséquent, l'augmentation liée à cet avenant n°4 est de 5,46 %. L'avenant 1 entrant dans les clauses de réexamen.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 20 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 à l'accord-cadre relatif au lot Eclairage public – secteurs 1, 2, 4, 10, 11 et 12, attribué au groupement EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTE (mandataire) , ZI République I – 3 rue des entrepreneurs – 86 060 POITIERS Cedex 09 / ETPM (cotraitant) ZA Planuya 64200 ARCANGUES, ayant pour objet l'ajout de nouveaux prix unitaires et l'augmentation de la masse initiale des travaux pour un montant de 43 601,52 € HT.

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 28 février 2020



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

AVENANT N°4

MARCHE N°2017-10

**TITULAIRE MANDATAIRE : EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES ZI
REPUBLIQUE I 3 RUE DES ENTREPRENEURS 86060 POITIERS CEDEX 09**

**OBJET DU MARCHE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BUS A HAUT NIVEAU DE
SERVICE DU GRAND ANGOULEME**

LOT ECLAIRAGE PUBLIC 1 – SECTEURS 1, 2, 4, 10, 11 ET 12

Indice	Date	Statut
A	05/02/2020	Création

Rédigé	Vérifié	Validé le
ijs		

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
1. <i>OBJET DU MARCHE</i>	3
2. <i>OBJET DE L'AVENANT</i>	4
3. <i>NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Incidence financière du présent avenant	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Montant global du marché	Erreur ! Signet non défini.
4. <i>DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX</i>	4
5. <i>PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT</i>	4
6. <i>CLAUSES GENERALES</i>	5

PREAMBULE

Entre les soussignés :

La Société Publique Locale GAMA

Représentée par Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général
25, Boulevard Besson-Bey 16023 Angoulême Cedex
Agissant au nom et pour compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
ci-après dénommée « Le Mandataire »

et

EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES Mandataire

Représenté par Jean-Paul ANDRE, Directeur d'agence
Forme sociale : SASU
Ayant son siège social : ZI République I 3 rue des Entrepreneurs 86060 Poitiers cedex 09
N° de SIRET : 302 068 382 00050

ETPM Cotraitant

Représenté par Stéphane PHELIPEAU responsable d'activités
Forme sociale : SAS
Ayant son siège social : ZA Planuya 64200 ARCANGUES
N° de SIRET : 622 720 878

ci-après dénommé le « Titulaire »

Titulaire du lot Eclairage Public 1 – secteurs 1, 2, 4, 10, 11 et 12

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DU MARCHE

Le marché n°2017/10 (ci-après dénommé « le Marché »), conclu entre la société GAMA et le Titulaire, portant sur les travaux relatifs au lot Eclairage Public N°1 pour la mise en œuvre de l'opération BHNS système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du Grand Angoulême (ci-après dénommé « le Projet »), a été notifié en date du 13 décembre 2017, pour les montants suivants :

Décomposition du marché H.T.	
Tranche ferme :	708 715.74 €
Tranche Optionnelle 1 : <i>non affermie</i>	(27 636.70 €)
Tranche Optionnelle 2 : <i>non affermie</i>	(66 847.60 €)
Tranche Optionnelle 3 :	24 933.00 €
Tranche Optionnelle 4 :	65 305.00 €
Montant du marché H.T. affermi	798 953.74 €
TVA 20%	159 790.75 €
Montant du marché T.T.C.	958 744.49 €

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

1/ d'ajouter de nouveaux prix unitaires ;

2/ d'augmenter la masse initiale des travaux du marché. Les travaux faisant l'objet du marché cité ci-avant seront poursuivis au-delà de la masse initiale du marché.

Le montant maximal jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à 855 208.26 € HT, soit une augmentation de 43 601.52€ HT, soit 5.37%.

3. INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant global du marché de l'entreprise titulaire :

Décomposition du marché H.T.	
Tranche ferme :	708 715.74 €
Tranche Optionnelle 1 : <i>non affermie</i>	(27 636.70 €)
Tranche Optionnelle 2 : <i>non affermie</i>	(66 847.60 €)
Tranche Optionnelle 3 :	24 933.00 €
Tranche Optionnelle 4 :	65 305.00 €
Montant du marché H.T. affermi	798 953.74 €
Montant de l'avenant N°1 H.T. : (Clauses réexamen)	12 653.00 €
Avenant N°2 : (ajout de prix unitaires)	Sans incidence
Avenant N°3 : (ajout de prix unitaires)	Sans incidence
Montant de l'avenant N°4 H.T. :	43 601.52 €
Nouveau montant du marché H.T.	855 208.26 €
TVA 20%	171 041.65 €
Nouveau montant du marché T.T.C.	1 026 249.91 €

4. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai global du marché reste inchangé.

5. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT

L'avenant n°4 est constitué du présent document et de ses annexes intitulées comme suit :

Annexe n°1 : Tableau des prix nouveaux

Annexe n°2 : DQE des prix marché et nouveaux

6. CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

La titulaire renonce expressément à tous recours, contestation et toutes demandes d'indemnisations quelles qu'elles soient pour les faits objet de la signature du présent avenant.

Fait à Angoulême, le

Le Titulaire

EIFFAGE ENERGIE

Titulaire du lot EP1

Le Mandataire

SPL GAMA

agissant au nom et pour le compte de GrandAngoulême